



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2021**

L'an deux mil vingt et un,
Le 24 mars à 18h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire
A la salle Joseph DESPAZE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2021

Secrétaire de séance : Marie-Christine SEGUIN

Auxiliaire de séance : Guillaume GIRARD

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Alain BLANCHARD		*	Alain GUICHOUX	
5	Mireille JUNCK	*			
6	Stéphane LE BOT	*			
7	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
8	Thierry LARTIGUE	*			
9	Joëlle ARAGON		*	Christophe MERGALET	
10	Denis BEAUGER	A partir délib. 2021-014-1			<i>Jusqu'à délib 2021-014-1</i>
11	Isabelle BOIS	*			
12	Katia PATARIN				*
13	Aurélien DEBROSSE	A partir délib. 2021-014-1			<i>Jusqu'à délib 2021-014-1</i>
14	Coralie HAMON GILLET		*	Dominique FEDIEU	
15	Jean-Claude MARTIN		*	Priscilla GRIS	
16	Priscilla GRIS	*			
17	Corinne FONTANILLE	*			
18	Sofia FERREIRA-NEVES	*			
19	Christophe MERGALET	*			

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

COMPTE RENDU SEANCE DU 17 MARS 2021

2021-014-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

2021-014-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

2021-014-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2021-014-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

2021-014-5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2021-014-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

2021-014-7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2021-014-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

2021-015-1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

2021-015-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

2021-015-3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC

2021-015-4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

2021-016 : PLAN DE RELANCE-SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

2021-017 : PLAN DE RELANCE-CONTINUITE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

2021-018 : INFORMATISATION CLASSES ELEMENTAIRES ECOLE VAUBAN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

A **18h35**, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Douze (12)** membres du Conseil Municipal sont alors **présents**. **Quatre (4)** sont **excusés** : Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS. **Trois (3)** sont **absents** : Denis BEAUGER, Aurélien DEBROSSE et Katia PATARIN.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. Madame **Marie-Christine SEGUIN**, seule candidate, est désignée **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'examen des projets de compte rendu du 10 février 2021 et 17 mars 2021, et d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour relatif au dossier de subvention 2021 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Après en avoir délibéré, à **l'UNANIMITE**, le Conseil Municipal adopte cette modification de l'ordre du jour, désormais établi tel que suit :

<p>2021-014-1 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL 2021-014-2 : BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 2021-014-3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES 2021-014-4 : BUDGET ANNEXE DES COMMERCES -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 2021-014-5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2021-014-6 : BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 2021-014-7 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL 2021-014-8 : BUDGET ANNEXE CULTUREL -AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 2021-015-1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL 2021-015-2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES 2021-015-3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT-MEDOC 2021-015-4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL 2021-016 : PLAN DE RELANCE-SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE 2021-017 : PLAN DE RELANCE-CONTINUITE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES 2021-018 : INFORMATISATION CLASSES ELEMENTAIRES ECOLE VAUBAN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT 2021-019 : DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX-DEMANDE DE SUBVENTION 2021</p>

2021-014-1
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la Commune. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire, porteur d'une procuration, s'étant retiré,

Sous la présidence de Monsieur Alain GUICHOUX,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Principal 2020 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2020 du Budget Principal,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2020 du Budget Principal au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Monsieur Alain GUICHOUX, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur Alain GUICHOUX,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

I. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Principal 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-2020-BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		507 694,99 €		145 188,20 €		652 883,19 €
Opérations de l'exercice	540 684,08 €			151 401,79 €	389 282,29 €	
TOTAUX	540 684,08 €	507 694,99 €		296 589,99 €	389 282,29 €	652 883,19 €
Résultats de clôture	32 989,09 €			296 589,99 €		296 589,99 €
Restes à réaliser	574 626,46 €	424 413,05 €			150 213,41 €	
TOTAUX CUMULES	607 615,55 €	424 413,05 €		296 589,99 €	150 213,41 €	296 589,99 €
RESULTATS DEFINITIFS	183 202,50 €			296 589,99 €		113 387,49 €

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	577 925,12	572 571,58
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	965 237,68	945 967,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	C	51 169,00	15 005,25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	D	103 658,87	100 399,20
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE		E=A+B+C+D	1 697 990,67	1 633 943,03
66	CHARGES FINANCIERES	F	43 215,65	43 019,91
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	G	61 020,14	52 966,89
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		H=E+F+G	1 802 226,46	1 729 929,83
23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	I	169 590,40	
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	24 311,10	55 936,10
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		K=I+J	193 901,50	55 936,10
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		L=H+K	1 996 127,96	1 785 865,93
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL

BUDGET PRINCIPAL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
013	ATTENUATION DE CHARGES	A	91 466,18	67 924,94
70	PRODUITS DES SERVICES	B	97 670,77	138 313,92
73	IMPOTS ET TAXES	C	994 542,34	1 005 806,82
74	DOTATION ET PARTICIPATION	D	543 441,54	564 057,35
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	E	19 936,00	21 715,97
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE		F=A+B+C+D+E	1 747 056,83	1 797 819,00
76	PRODUITS FINANCIERS	G	84,23	84,23
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	H	30 600,00	66 165,79
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		I=G+H	1 777 741,06	1 864 069,02
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	J	73 198,70	73 198,70
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		K=J	73 198,70	73 198,70
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		L=I+K	1 850 939,76	1 937 267,72
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				145 188,20

COMPTES ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL					
BUDGET PRINCIPAL-DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
OPE/CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
ONA-204132	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	ONA	6 690,05	3 327,89	
10001	VOIES et RESEAUX	A	5 459,35	5 005,74	453,61
10002	ELABORATION PLAN LOCAL URBANISME	B	4 149,93		1 000
10003	ACQUISITION MOBILIER MATERIEL	C	59 059,03	53 522,02	5 537,01
10004	BATIMENTS COMMUNAUX	D	1 125 794,17	558 684,60	567 109,47
10005	EQUIPEMENTS SPORTIFS	E	955,20	955,20	
10009	CIMETIERE COMMUNAL	F	35 017,54	35 017,54	
10014	TRAVAUX VOIRIE VC DIVERS	G	409 260,58	368 297,93	526,37
10015	REGIE AGRICOLE	H	18 723,72	18 338,11	
	TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	I=ONA+(A+...+H)	1 665 109,57	1 043 149,03	574 626,46
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	J	6 373,33	0,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	K	145 824,20	142 720,07	
	TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	L=J+K	152 197,53	142 720,07	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	M=I+L	1 817 307,10	1 185 869,10	574 626,46
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	N	73 198,70	312 453,95	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	O=N	73 198,70	73 198,70	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P=M+O	1 890 505,80	1 259 067,80	574 626,46
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1					

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET PRINCIPAL					
BUDGET PRINCIPAL-RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A	605 962,95	181 327,90	424 413,05
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	B	325 930,81	259 000,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	C	0,00		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		D=A+B+C	931 893,76	440 327,90	424 413,05
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES-hors 1068	E	120 000,00	118 284,17	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	F	103 835,55	103 835,55	
24	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATION	G	33 180,00		
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		H=E+F+G	257 015,55	222 119,72	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		I=D+H	1 188 909,31	662 447,62	424 413,05
21	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	J	169 590,40		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	K	24 311,10	55 936,10	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		M=J+K+L	193 901,50	55 936,10	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		N=I+M	1 382 810,81	718 383,72	424 413,05
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					507 694,99

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2020 du Budget Principal.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2020 du Budget Principal, les membres suivants du Conseil Municipal :

Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain GUICHOUX porteur d'une procuration au nom d'Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Aurélien DEBROSSE ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-1 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations) Contre : 1 par procuration Abstention : 3

2021-014-2

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, en ce qui concerne le Budget Principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Principal relatif à l'exercice 2020, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Principal pour l'exercice 2020, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2020 et **AFFECTE** le résultat au Budget Principal de l'exercice 2021, et ceci comme suit :

BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	151 401,79 €
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	145 188,20 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	296 589,99 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	0,00 €
	DEFICIT	540 684,08 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT	507 694,99 €
	DEFICIT	0,00 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROD1	0,00 €
	DEFICIT-DOO1	32 989,09 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		574 626,46 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		424 413,05 €

SOLDES DES RESTES A REALISER		-150 213,41 €	
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		-183 202,50 €	
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)		183 202,50 €	
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068)-En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		113 387,49 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
0002-Deficit Reporté	R002-Excedent Reporté	0001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	113 387,49 €	32 989,09 €	0,00 €
			R1068
			183 202,50 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-2 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-014-3

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Commerces. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire, porteur d'une procuration, s'étant retiré,

Sous la présidence de Monsieur Alain GUICHOUX,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe des Commerces 2020 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Commerces,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Commerces au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence.

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Monsieur Alain GUICHOUX, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée.

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur Alain GUICHOUX,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-2020-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES						
Résultats reportés	6271,68			10 420,34 €		4 148,66 €
Opérations de l'exercice		41 536,19 €	1033,04			40 503,15 €
TOTAUX	6271,68	41 536,19 €	1033,04	10 420,34 €		44 651,81 €
Résultats de clôture		35 264,51 €		9 387,30 €		44 651,81 €
Restes à réaliser					0,00 €	
TOTAUX CUMULES	0,00 €	35 264,51 €		9 387,30 €	0,00 €	44 651,81 €
RESULTATS DEFINITIFS	0,00 €	35 264,51 €		9 387,30 €		44 651,81 €

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES				
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
<i>CHAP.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>CALCUL</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>	<i>CREDITS EMPLOYES</i>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	4 915,17	1 828,54
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	B	5 071,09	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	9 986,26	1 828,54
66	CHARGES FINANCIERES	D	7 621,51	7 621,51
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		E=C+D	17 607,77	9 450,05
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F		
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	G	16 976,83	16 851,74
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		H=F+G	16 976,83	16 851,74
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION		I=E+H	34 584,60	26 301,79
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES				
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
<i>CHAP.</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>CALCUL</i>	<i>CREDITS OUVERTS</i>	<i>CREDITS EMPLOYES</i>
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	A	19 547,06	20 515,26
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		A	19 547,06	20 515,26
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B		136,29
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		C=A+B	19 547,06	20 651,55
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	D	4 617,20	4 617,20
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		D	4 617,20	4 617,20
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		E=C+D	24 164,26	25 268,75
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				10 420,34

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
00101	QUARTIER MONEINS	A	3 362,14		
00102	MAISON DE SANTE	B	29 527,03		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		C=A+B	32 889,17		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	D	13 038,52	10 538,09	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		D	13 038,52	10 538,09	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		E=C+D	45 927,69	10 538,09	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	4 617,20	4 617,20	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		F	4 617,20	4 617,20	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		G=E+F	50 544,89	15 155,29	
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1					6 271,68

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DES COMMERCES					
BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A	0,00	0,00	
106	RESERVES	B	39 839,74	39 839,74	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		C	39 839,74	0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		D=A+C	39 839,74	0,00	
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	E	16 976,83	16 851,74	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F=E	16 976,83	16 851,74	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		G=D+F	56 816,57	56 691,48	
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Commerces.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe des Commerces, les membres suivants du Conseil Municipal : Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain GUICHOUX porteur d'une procuration au nom d'Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Aurélien DEBROSSE ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-3 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-014-4

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, en ce qui concerne le Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe des Commerces relatif à l'exercice 2020, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

- I. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe des Commerces pour l'exercice 2020, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2020 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe des Commerces de l'exercice 2021, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE DES COMMERCES-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	0,00 €
	DEFICIT	-1 033,04 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	10 420,34 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	9 387,30 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	41 536,19 €
	DEFICIT	0,00 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT	0,00 €
	DEFICIT	-6 271,68 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-ROOI	35 264,51 €
	DEFICIT-DOOI	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'Investissement restant à réaliser		
SOLDES DES RESTES A REALISER		0,00 €

		BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)		
		EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)		35 264,51 €
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)				
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)				
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		9387,3		
		RESULTAT DEFICITAIRE (A2)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)				
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT				
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	DEPENSES	
RECETTES		DEPENSES		RECETTES
D002-Déficit Reporté		R002-Excédent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
		9 387,30 €		35 264,51 €
				R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-4 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-014-5

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Fort Médoc. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement, puis du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section d'investissement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire, porteur d'une procuration, s'étant retiré,

Sous la présidence de Monsieur Alain GUICHOUX,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe du Fort-Médoc 2020 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Fort-Médoc,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Fort-Médoc au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Monsieur Alain GUICHOUX, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée.

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur Alain GUICHOUX,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

I. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-2020-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC						
Résultats reportés	10562,14			12 584,32 €		2 022,18 €
Opérations de l'exercice		3739,89		30 375,92 €		34 115,81 €
TOTAUX	10 562,14 €	3 739,89 €		42 960,24 €		36 137,99 €
Résultats de clôture	6 822,25 €			42 960,24 €		36 137,99 €
Restes à réaliser	7 440,00 €				7 440,00 €	
TOTAUX CUMULES	14 262,25 €	0,00 €		42 960,24 €		28 697,99 €
RESULTATS DEFINITIFS	14 262,25 €			42 960,24 €		28 697,99 €

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2020 :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC				
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	27 222,43	21 751,46
012	CHARGES DE PERSONNEL et ASSIMILEES	B	39 914,53	30 809,74
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	C		
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		D=A+B+C	60 136,96	52 561,20
66	CHARGES FINANCIERES	D	3 964,19	3 964,19
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	E	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		F=D+E	64 101,15	56 525,39
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	G	31 829,17	
042	OPERATIONS d'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	H	13 857,07	13 857,07
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		I=G+H	45 686,24	13 857,07
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		J=F+I	109 787,39	70 382,46
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC				
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
70	PRODUITS DES SERVICES	A	32 748,49	35 317,30
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B		250
TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES		C=A+B	32 748,49	35 567,30
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	D	45 430,80	46 167,30
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		E=C+D	78 179,29	81 734,60
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	F	19 023,78	19 023,78
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION		F	19 023,78	19 023,78
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		G=E+F	97 023,78	100 758,38
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				12 584,32

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC					
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
10004	ACQUISITIONS	A	8 014,50	2 014,50	6 000,00
10007	CORPS DE GARDE ET PORTE ROYALE	B	2003,39	2 003,39	
10015	PONTON DE L'ESTUAIRE	C	10 361,66		
10016	ACCUEIL FORT MEDOC	D	2 176,99		
10018	ECLUSES	E	1 440,00		1 440,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT		F= (A+...+E)	23 996,54	4 017,89	7 440,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	G	26 662,46	26 662,46	
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		G	26 662,46	26 662,46	
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		H=F+G	50 659,00	30 680,35	
40	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	I	19 023,78	19 023,78	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		I	19 023,78	19 023,78	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		J=H+I	69 682,78	49 704,13	7440,00
POUR INFORMATION-D001 SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1				10 562,14	

COMPTE ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC					
BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-RECETTES D'INVESTISSEMENT					
OPE./CHAP	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES	RAR au 31/12/2020
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	A		5 028,27	
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT		A		5 028,27	
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	B	34 558,68	34 558,68	
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		B	34 558,68	34 558,68	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		C=A+B	34 558,68	39 586,95	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	D	31 829,17		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	E	13 857,07	13 857,07	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		F=D+E	45 686,24	13 857,07	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		G=C+F	80 244,92	53 444,02	
POUR INFORMATION-R001 SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1					

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Fort-Médoc.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe du Fort-Médoc, les membres suivants du Conseil Municipal : Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain GUICHOUX porteur d'une procuration au nom d'Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Aurélien DEBROSSE ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-5 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations) Contre : 1 par procuration Abstention : 3

2021-014-6

BUDGET ANNEXE DU FORT-MÉDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2019, en ce qui concerne le Budget Annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe du Fort-Médoc relatif à l'exercice 2020, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe du Fort-Médoc pour l'exercice 2020, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2020 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe du Fort-Médoc de l'exercice 2021, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE FORT MEDOC-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	30 375,92 €
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	12 584,32 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	42 960,24 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	3 739,89 €
	DEFICIT	

RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)		EXCEDENT	
		DEFICIT	10 562,14 €
RESULTAT COMPTABLE CUMULE		EXCEDENT-R001	FAUX
		DEFICIT-D001	-6 822,25 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			7 440,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser			0,00 €
SOLDES DES RESTES A REALISER			-7 440,00 €
BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			-14 262,25 €
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)			14 262,25 €
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068)			
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)			28 697,99 €
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002-Déficit Reporté	R002-Excédent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	28 697,99 €	6 822,25 €	FAUX
			R1068
			14 262,25 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-6 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-014-7

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE CULTUREL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Culturel. Il annonce qu'il se retirera au moment du vote et invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Lecture détaillée est faite par Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, du tableau de présentation des recettes et des dépenses de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

Monsieur le Maire, porteur d'une procuration, s'étant retiré,

Sous la présidence de Monsieur Alain GUICHOUX,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en son article L. 2121-31,

Vu les délibérations approuvant le Budget Primitif Annexe Culturel 2020 et les Décisions Modificatives relatives à ce même exercice,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Culturel,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur la régularité du Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Culturel au regard des autorisations budgétaires qu'il a pu consentir et de l'approuver en conséquence,

Considérant qu'en application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire, s'est retiré au moment du vote et que le Conseil Municipal a élu Monsieur Alain GUICHOUX, afin d'assurer la présidence de l'Assemblée,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur Alain GUICHOUX,

Après en avoir délibéré par **12 VOIX POUR** dont 2 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

I. **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Annexe Culturel 2020, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)	Dépenses ou déficits (I)	Recettes ou excédents (I)
COMPTE ADMINISTRATIF-2020- ANNEXE CULTUREL						
Résultats reportés				3 850,54 €	0	3 850,54 €
Opérations de l'exercice			2 357,18 €		2 357,18 €	- €
TOTAUX			2 357,18 €	3 850,54 €	2 357,18 €	3 850,54 €
Résultats de clôture				1 493,36 €		1 493,36 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES				1 493,36 €		1 493,36 €
RESULTATS DEFINITIFS				1 493,36 €		1 493,36 €

Ci-après présentation est faite du comparatif des ouvertures de crédits et des consommations définitives correspondantes pour l'exercice 2020 :

COMPTES ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE CULTUREL				
BUDGET ANNEXE CULTUREL-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	A	6 145,99	4 652,63
	TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	A	6 145,99	4 652,63
	TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	A	6 145,99	4 652,63
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	B		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	C=A+B	6 145,99	4 652,63
POUR INFORMATION-D002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				

COMPTES ADMINISTRATIF 2020-BUDGET ANNEXE CULTUREL				
BUDGET ANNEXE CULTUREL-RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAP.	LIBELLE	CALCUL	CREDITS OUVERTS	CREDITS EMPLOYES
70	VENTES DE PRODUITS	A		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	B		
	TOTAL DES RECETTES DE GESTION DES SERVICES	A		
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	B	2 295,45	2 295,45
	TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	C=A+B	2 295,45	2 295,45
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	D	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	E=C+D	2 295,45	2 295,45
POUR INFORMATION-R002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE DE N-1				3 850,54

2. **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser, tels que mentionnés dans le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Culturel.
3. **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs de l'exercice antérieur, tel que résumés ci-dessus.
4. **PREND ACTE** qu'ont signé, au registre des délibérations, le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Culturel, les membres suivants du Conseil Municipal : Alain GUICHOUX ; Marie-Christine SEGUIN ; Alain GUICHOUX porteur d'une procuration au nom d'Alain BLANCHARD ; Mireille JUNCK ; Stéphane LE BOT ; Claudie DUSSOUCHAUD ; Thierry LARTIGUE ; Christophe MERGALET porteur d'une procuration au nom de Joelle ARAGON ; Denis BEAUGER ; Isabelle BOIS ; Aurélien DEBROSSE ; Priscilla GRIS porteuse d'une procuration au nom de Jean-Claude MARTIN ; Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Sofia FERREIRA-NEVES ; Christophe MERGALET.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-7 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-014-8

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2019, en ce qui concerne le Budget Annexe Culturel. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2311-5 et R.2311-II,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation détaillée de l'arrêt du résultat et de son affectation,

Considérant qu'après l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe Culturel relatif à l'exercice 2020, il convient de procéder à l'affectation du résultat au titre de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin de financement de l'exercice en cours,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 VOIX CONTRE** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) et **3 ABSTENTIONS** (Priscilla GRIS ; Corinne FONTANILLE ; Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** le résultat du Budget Annexe Culturel pour l'exercice 2020, tel qu'arrêté par le Compte Administratif 2020 et **AFFECTE** le résultat au Budget Annexe Culturel de l'exercice 2021, et ceci comme suit :

BUDGET ANNEXE CULTUREL-AFFECTATION DU RESULTAT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020		
BUDGET PRINCIPAL-RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER		
RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	2 357,18 €
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 002 du CA N-1)	EXCEDENT	3 850,54 €
	DEFICIT	
RESULTAT DE CLOTURE A AFFECTER	EXCEDENT (A1)	1 493,36 €
	DEFICIT (A2)	
BUDGET PRINCIPAL-BESOIN REEL DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		
RESULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE ANTERIEUR (LIGNE 001 du CA n-1)	EXCEDENT	
	DEFICIT	
RESULTAT COMPTABLE CUMULE	EXCEDENT-R001	
	DEFICIT-D001	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
Recettes d'Investissement restant à réaliser		
SOLDES DES RESTES A REALISER		

BESOIN REEL DE FINANCEMENT (-) (B)			
EXCEDENT REEL DE FINANCEMENT (+)			
BUDGET PRINCIPAL-AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
RESULTAT EXCEDENTAIRE (A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'Investissement (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
En dotation complémentaire en réserve (<i>recette budgétaire au compte R1068</i>)			
SOUS TOTAL (R1068) -En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du Budget N+1)		1 493,36 €	
RESULTAT DEFICITAIRE (A2)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (<i>recette non budgétaire au cpte 119 / déficit reporté à la section de fonctionnement D 002</i>)			
TRANSCRIPTION BUDGETAIRE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
D002-Déficit Reporté	R002-Excedent Reporté	D001 Solde d'Exécution N	R001 Solde d'exécution N
	1 493,36 €		
			R1068

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-014-8 comme suit :

Pour : 12 (dont 3 procurations)

Contre : 1 par procuration

Abstention : 3

2021-015-1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2020 du Budget Principal. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2020 relatif au Budget Principal.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du Budget Principal, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 4 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) ; **1 ABSTENTION** (Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du compte de gestion 2020 du Budget Principal sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Principal, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2020 est excédentaire de **151 401.79 €**, le report de l'exercice 2019 excédentaire de **145 188.20 €**, en conséquence le résultat de clôture en **fonctionnement** est excédentaire de **296 589.99 €**.
 - Le résultat d'**investissement** de l'exercice 2020 est déficitaire de **540 684.08 €**, le report de l'exercice 2019 excédentaire de **507 694.99 €**, en conséquence le résultat de clôture en **investissement** est déficitaire de **32 989.09 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **263 600.90 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-015-1 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 1

2021-015-2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DES COMMERCES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe des Commerces. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2020 relatif au Budget Annexe des Commerces.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Vu l'exposé fait relatif à la présentation du compte de gestion 2020,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2020 du Budget Annexe des Commerces, en s'assurant de sa conformité au compte administratif correspondant,

Entendu l'exposé de Madame d'Adjointe au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 4 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU ; Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) ; **1 ABSTENTION** (Christophe MERGALET) :

1. **APPROUVE** que les résultats définitifs du compte de gestion 2020 du Budget Annexe des Commerces sont égaux à ceux du Compte Administratif du Maire.
2. **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Annexe des Commerces, étant entendu que :
 - Le résultat de **fonctionnement** de l'exercice 2020 est déficitaire de **1 033.04 €** compte tenu du report de l'exercice 2019 excédentaire **10 420.34 €**, le résultat de clôture est excédentaire de **9 387.30 €**
 - Le résultat d'**investissement** de l'exercice 2020 est excédentaire de **41 536.19 €**, le report de l'exercice 2019 est déficitaire de **6 271.68 €**, en conséquence le résultat de clôture est excédentaire de **35 264.51 €**.
 - Le total des deux sections s'élève à **44 651.81 €** en excédent.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-015-2 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 1

2021-015-3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DU FORT MÉDOC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne l'approbation du compte de gestion 2020 du Budget Annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN, Adjointe au Maire, procède à la présentation du compte de gestion 2020 relatif au Budget Annexe du Fort Médoc.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance de la commission finances en date du 18 mars 2021,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération concerne le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du plan de relance pour le soutien à l'équipement du restaurant scolaire. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats. A la suite d'une demande de Madame Priscilla GRIS, Monsieur le Maire précise que l'acquisition d'un tamis automatique permet de favoriser la transformation de produits bruts sur place, notamment pour la préparation de coulis, de fonds de sauce, de compotes et de smoothies. Monsieur Thierry LARTIGUE s'interrogeant sur les modalités d'éligibilité de la collectivité à ce programme, Monsieur le Maire précise que ce soutien a été conçu par l'Etat comme un coup de pouce des petites cantines en milieu rural, et que pour être éligible les collectivités candidates doivent percevoir la Dotation de Solidarité Rurale cible, ce qui est le cas de Cussac Fort Médoc. Madame Priscilla GRIS demande pourquoi le plafond de dépense n'a pas été atteint dans le dossier puisque la prise en charge est susceptible d'être de 100%, Monsieur le Maire indique que le projet a été maximisé, intégrant toutes les dépenses éligibles nécessaires à l'évolution de l'équipement du restaurant scolaire.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque particulière n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix

Le Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret no 2021-126 du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Vu l'arrêté du 6 février 2021 relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance,

Considérant que dans le cadre du plan de relance, les communes ayant la charge d'un service de restauration scolaire et étant éligible à la DSR cible, sont susceptibles de bénéficier d'un soutien financier pour accompagner leur effort d'équipement dudit restaurant, et que l'arrêté précité fixe la liste des catégories d'investissements et de prestations susceptibles d'ouvrir droit à l'aide,

Considérant que la commune de Cussac Fort Médoc est éligible à ladite aide, avec les conditions suivantes :

- Prise en charge jusqu'à 100% de la dépense HT subventionnable
- Plancher de dépense prises en compte 1500 euros HT
- Plafond de dépense, pour un nombre de repas servis aux écoliers pendant l'année scolaire 2018-2019 compris entre 28 000 et 55 999 repas, une aide plafonnée à [19 600 € + 0,50 €/repas à partir du 28000^{ème}], étant entendu que sur ladite année scolaire 29 443 repas ont été délivrés au restaurant scolaire, soit après calcul un plafond de dépense subventionnable fixé à 20 321,5 euros,

Considérant que des besoins d'équipement du restaurant scolaire ont été identifiés tel que suit, afin d'augmenter la part de produits durables et de qualité, de lutter contre le gaspillage alimentaire et de substituer les contenants en plastiques,

NATURE DE LA DEPENSE	MONTANT en euros HT	Catégorie au sens de l'arrêté du 6 février 2021
ROBOT COUPE LEGUMES	2 555,58 euros HT	ROBOT COUPE LEGUME
ARMOIRE FRIGORIFIQUE NEGATIVE-700 Litres	1 315 euros HT	ARMOIRE FRIGORIFIQUE
2 ARMOIRES FRIGORIFIQUES POSITIVES-560 Litres	3300 euros HT	ARMOIRE FRIGORIFIQUE
BUFFET REFRIGERE FRUITS/DESSERTS/FROMAGES	3 068,41 euros HT	MEUBLE REFRIGERE SPECIFIQUE DE PRESENTATION TYPE SELF
2 FONTAINES A EAU (1 pôle maternelle/1 pôle élémentaire)	1 650 euros HT	FONTAINE A EAU
POT A BEC INOX- 30 pièces	276 euros HT	SUBSTITUTION DE MATERIELS EN PLASTIQUE-VAISSELLE
FAITOUT-2 pièces	164 euros HT	MARMITE GAZ OU ELECTRIQUE
TAMIS AUTOMATIQUE	3 677,78 euros HT	TAMIS AUTOMATIQUE

Considérant que l'ensemble des dépenses à présenter est évalué à un total de 16 006,77 euros HT,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **APPROUVE** le projet d'équipement tel que désigné ci-dessous.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de financement auprès de l'Agence de Service et de Paiement, sur la base d'une prise en charge à 100% des dépenses concernées pour un montant de 16 006,77 euros HT.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-016 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations)

Contre : 0

Abstention : 1

2021-017

PLAN DE RELANCE-CONTINUITE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération vise à permettre le dépôt d'une demande de financement dans le cadre d'un appel à projet de l'éducation nationale, formulée au titre du plan de relance pour permettre la finalisation des programmes d'informatisation des écoles élémentaires. Monsieur le Maire présente la délibération et introduit les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre du plan de relance, il est prévu un volet dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative,

Considérant que l'une des priorités d'intervention de l'appel à projet porte sur l'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques, et que l'aide peut atteindre 70% des dépenses concernées, avec un plafond de l'assiette subventionnable par unité pédagogique de 3500 euros HT,

Considérant que suite aux premières vagues d'informatisation réalisées au sein de l'école élémentaire Vauban, il demeure 2 classes à équiper pour permettre la généralisation de l'équipement à l'ensemble des classes élémentaires, les 9 autres unités pédagogiques étant d'ores et déjà équipées,

Considérant que les besoins d'équipements des deux classes concernés et d'ajustement de l'architecture du réseau informatique filaire et wifi de l'école constituent des dépenses éligibles, pour un montant cumulé de 10458 EUROS, avec le détail ci-après :

- 2 solutions complètes VPI + portable enseignant + visualiseur (4398 EUROS HT).
- 10 ordinateurs portables à usage des élèves (4600 EUROS HT).
- Installation de bornes Wi-Fi et baie de brassage (1460 EUROS HT).

Considérant que le potentiel d'aide dans le cadre de l'appel à projet est donc pour deux unités pédagogiques d'un total de 4900 EUROS,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **APPROUVE** le projet d'équipement tel que désigné ci-dessous.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de financement auprès de l'Education Nationale, sur la base d'une demande de subvention de 4900 EUROS.

Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération N°2021-017 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 1

2021-018

INFORMATISATION CLASSES ELEMENTAIRES ECOLE VAUBAN – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération vise à permettre le dépôt d'une demande subvention auprès du département sur le projet de finalisation de l'information des classes élémentaires de l'Ecole Vauban. Monsieur le Maire présente la délibération et introduit les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-017 du 18 mars 2021 portant PLAN DE RELANCE-CONTINUTE PEDAGOGIQUE - APPEL A PROJETS POUR UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES,

Considérant que suite aux premières vagues d'informatisation réalisées au sein de l'école élémentaire Vauban, il demeure 2 classes à équiper pour permettre la généralisation de l'équipement à l'ensemble des classes élémentaires, les 9 autres unités pédagogiques étant d'ores et déjà équipées,

Considérant que les besoins d'équipements des deux classes concernées et d'ajustement de l'architecture du réseau informatique filaire et wifi de l'école constituent des dépenses éligibles, pour un montant cumulé de 10458 EUROS, avec le détail ci-après :

- 2 solutions complètes VPI + portable enseignant + visualiseur (4398 EUROS HT).
- 10 ordinateurs portables à usage des élèves (4600 EUROS HT).
- Installation de bornes Wi-Fi et baie de brassage (1460 EUROS HT).

Considérant que ce projet fait l'objet d'une présentation au titre de l'appel à projet du plan de relance auprès de l'éducation nationale, et qu'en outre le Département de la Gironde, dans le cadre du programme Aide aux Communes-Enseignement Primaire-Informatisation, est susceptible d'accompagner l'exécution d'une telle opération, à hauteur maximale de 40% des dépenses, pour un montant total plafonné à 8000 EUROS HT, et qu'il convient pour le bon calcul de la subvention d'appliquer le Coefficient Départemental de Solidarité (1,14), soit une subvention maximale de 3648 EUROS,

Considérant que l'autofinancement doit atteindre au minimum 20% de l'opération, soit 2091.60 euros,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **ADOPTE** le projet et son plan de financement tel que présenté ci-dessous :

Dépenses (EUROS HT)		Recettes (EUROS HT)	
EQUIPEMENTS ET RESEAUX INFORMATIQUES	10 458	SUBVENTION DEPARTEMENT	3466,40
		APPEL A PROJET PLAN DE RELANCE	4900
		Autofinancement	2 091,60
TOTAL HT	10458	TOTAL HT	10 458

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer, selon ledit plan de financement, la demande de subvention susvisée, d'effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à cet effet.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-018 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 1

2021-019

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX-DEMANDE DE SUBVENTION 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération vise à délibérer à nouveau sur la demande de subvention 2021 DETR, les services préfectoraux sollicitant une rectification du taux à appliqué à l'opération concernée, ce qui conduit à abaisser la subvention sollicitée de 62 500 euros à 50 000 euros. Monsieur le Maire présente la délibération et introduit les débats.

Après que Monsieur le Maire ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à la suite des différentes opérations de revitalisation du centre bourg, et pour accompagner l'implantation de l'Espace France Services dans l'ancien presbytère, dont la réhabilitation se finalise, il convient de préciser la programmation des travaux de réaménagement des espaces publics concomitants de la Place du Général de Gaulle,

Considérant que la maîtrise d'œuvre a proposé un programme d'aménagement en deux tranches, pour un montant cumulé de 414 934,20 EUROS, dont 306 063 EUROS en tranche ferme et 108 871,20 EUROS en tranche optionnelle,

Considérant que ce type d'aménagements d'espaces publics sont susceptibles d'être subventionné par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipe ment aux Territoires Ruraux, pour un montant plafonné à 250.000 EUROS HT, à hauteur de 20%,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré par **17 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Christophe MERGALET ; Alain BLANCHARD qui a donné procuration à Alain GUICHOUX ; Coralie HAMON-GILLET qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) ; **1 ABSTENTION** par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Priscilla GRIS) :

1. **APPROUVE** le plan de financement suivant des travaux d'aménagement des espaces publics de la Place Général de Gaulle :

DEPENSES EUROS HT		RECETTES EUROS HT	
TRANCHE FERME	306 063	SUBVENTION en instruction CD33	137 500
TRANCHE OPTIONNELLE	108 871,20	SUBVENTION sollicitée DETR	50 000
		AUTOFINANCEMENT	227 434,20
TOTAL HT	414 934,20	TOTAL HT	414 934,20

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2021-019 comme suit :

Pour : 17 (dont 4 procurations) Contre : 0 Abstention : 1

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEEVEE À 19h31